



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JANVIER 2017

Le conseil communautaire, convoqué le 23 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil communautaire, au siège de la communauté de communes, **le lundi 2 janvier 2017**.

### Présents :

**AIZENAY** : B. PERRIN, M-A. CHARRIER, F. MORNET, R. URBANEK, M. TRAINÉAU, Ph. CLAUTOUR, J. BLANCHARD  
**APREMONT** : G. JOLLY, G. CHAMPION  
**BEAUFOU** : J-M. GUERINEAU, D. HERMOUET  
**BELLEVIGNY** : R. PLISSON, J-L. LARDIERE, M-D. VILMUS, J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, L. PREAULT  
**FALLERON** : G. TENAUD, S. ROUSSEAU  
**GENETOUBE (LA)** : G. PLISSONNEAU, P. ROY  
**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : R. GABORIEAU, P. RABILLER, B. TRIMOUILLE, M. GRATTON  
**MACHE** : JP MICHENAU, M. PERAUDEAU  
**PALLUAU** : R. BOURASSEAU, M. BARRETEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, D. HERVOUET, C. ROIRAND, Ph. SEGUIN, C. FREARD, J-C. GAUVRIT, P-M. GUICHOUX, D. MANDELLI  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : J-Y. AUNEAU, M. HERMOUET, P. ROUSSEAU  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, C. COULON FEBVRE  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : P. CROCHET

### Absents :

**AIZENAY** : E. GARNON  
**BELLEVIGNY** : Y. PELE

Emmanuelle ELOUARD, directrice générale des services assistait également à cette séance ainsi que Didier YAHIAOUI, trésorier.

La séance a été ouverte à 20h00 sous la Présidence de MM Didier MANDELLI et Pascal MORINEAU

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, est désigné avec son accord, en qualité de secrétaire de séance, Delphine HERMOUET

## **I. INSTALLATION DE L'EXECUTIF**

**(DELIBERATION N° 2017D01)**

MM Didier MANDELLI et Pascal MORINEAU, Présidents sortant des communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau ouvrent la séance.

Mme Delphine HERMOUET, née le 28/04/1980 est désignée secrétaire de séance.

MM Didier MANDELLI et Pascal MORINEAU font l'appel des délégués communautaires élus qui sont :

Bernard PERRIN	<b>AIZENAY</b>
Marie-Annick CHARRIER	<b>AIZENAY</b>
Emmanuel GARNON	<b>AIZENAY</b>
Françoise MORNET	<b>AIZENAY</b>
Roland URBANEK	<b>AIZENAY</b>
Marcelle TRAINEAU	<b>AIZENAY</b>
Philippe CLAUTOUR	<b>AIZENAY</b>
Joël BLANCHARD	<b>AIZENAY</b>
Guy JOLLY	<b>APREMONT</b>
Gaëlle CHAMPION	<b>APREMONT</b>
Jean-Michel GUERINEAU	<b>BEAUFOU</b>
Delphine HERMOUET	<b>BEAUFOU</b>
Régis PLISSON	<b>BELLEVIGNY</b>
Jean-Luc LARDIERE	<b>BELLEVIGNY</b>
Marie-Dominique VILMUS	<b>BELLEVIGNY</b>
Jacky ROTUREAU	<b>BELLEVIGNY</b>
Nicole DURAND GAUVRIT	<b>BELLEVIGNY</b>
Yvan PELE	<b>BELLEVIGNY</b>
Gérard TENAUD	<b>FALLERON</b>
Sébastien ROUSSEAU	<b>FALLERON</b>
Pascal MORINEAU	<b>GRAND'LANDES</b>
Xavier PROUTEAU	<b>LA CHAPELLE PALLUAU</b>
Laurent PREAULT	<b>LA CHAPELLE PALLUAU</b>
Guy PLISSONNEAU	<b>LA GENETOUZE</b>
Pierre ROY	<b>LA GENETOUZE</b>
Sabine ROIRAND	<b>LE POIRE SUR VIE</b>
Daniel HERVOUET	<b>LE POIRE SUR VIE</b>
Claudine ROIRAND	<b>LE POIRE SUR VIE</b>
Philippe SEGUIN	<b>LE POIRE SUR VIE</b>
Colette FREARD	<b>LE POIRE SUR VIE</b>
Jean-Claude GAUVRIT	<b>LE POIRE SUR VIE</b>
Pierre-Marie GUICHOUX	<b>LE POIRE SUR VIE</b>
Didier MANDELLI	<b>LE POIRE SUR VIE</b>
Roger GABORIEAU	<b>LES LUCS SUR BOULOGNE</b>
Patricia RABILLER	<b>LES LUCS SUR BOULOGNE</b>
Bernard TRIMOUILLE	<b>LES LUCS SUR BOULOGNE</b>
Martine GRATTON	<b>LES LUCS SUR BOULOGNE</b>
Jean-Pierre MICHENEAU	<b>MACHE</b>
Mickaël PERAUDEAU	<b>MACHE</b>
Robert BOURASSEAU	<b>PALLUAU</b>
Marcelle BARRETEAU	<b>PALLUAU</b>
Jean-Yves AUNEAU	<b>SAINT DENIS LA CHEVASSE</b>
Mireille HERMOUET	<b>SAINT DENIS LA CHEVASSE</b>
Paul ROUSSEAU	<b>SAINT DENIS LA CHEVASSE</b>

Guy AIRIAU  
Catherine COULON FEBVRE  
Philippe CROCHET

SAINT ETIENNE DU BOIS  
SAINT ETIENNE DU BOIS  
SAINT PAUL MONT PENIT

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-655 en date du 21 décembre 2016, portant fusion des communautés Vie et Boulogne et du Pays de Palluau au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Les Présidents constatent que le Conseil communautaire est complet et déclarent les délégués communautaires installés dans leurs fonctions.**

## **II. ELECTION DU PRESIDENT**

**(DELIBERATION N° 2017D02)**

Messieurs Didier MANDELLI et Pascal MORINEAU, Présidents sortant cèdent la Présidence à Monsieur Robert BOURASSEAU, doyen d'âge.

2 assesseurs sont désignés pour vérifier la conformité du scrutin :

- Madame Gaëlle CHAMPION, d'Apremont
- Monsieur Mickaël PERAUDEAU, de Maché

Robert BOURASSEAU, après avoir donné lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, L.5211-2, L.5211-8, rappelle que l'élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est alors procédé à un troisième tour de scrutin, l'élection ayant alors lieu à la majorité relative. En ce cas, en cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir procédé à l'appel de chacun des membres du Conseil, Monsieur Robert BOURASSEAU a constaté que 45 conseillers étaient présents, MM E. GARNON et Y. PELE sont absents. La condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT étant remplie, le Président de l'assemblée invite le Conseil à procéder à l'élection du Président.

Deux personnes sont candidates à la Présidence :

- Monsieur Joël BLANCHARD ;
- Monsieur Didier MANDELLI ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-655 en date du 21 décembre 2016, portant fusion des communautés Vie et Boulogne et du Pays de Palluau au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur Didier MANDELLI ayant obtenu la majorité absolue (34 voix POUR, 3 bulletins blancs, 2 voix pour M. Joël BLANCHARD et 6 voix pour GUY PLISSONNEAU) au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

## **III. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

**(DELIBERATION N° 2017D03)**

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-655 en date du 21 décembre 2016, portant fusion des communautés Vie et Boulogne et du Pays de Palluau au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président propose au Conseil de déterminer le nombre de Vice-présidents et autres membres du bureau..

Joël BLANCHARD s'interroge sur une représentation des oppositions municipales au sein du bureau communautaire.

Le Président pense que cela n'est pas souhaitable. Il propose que le bureau communautaire soit composé du Président, des maires et maire délégué, soit 17 membres au total.

Joël BLANCHARD indique que, si le Président, qui n'est pas maire, est de fait membre du bureau, il est délicat qu'une commune soit représentée par 2 élus au sein de l'instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de fixer à dix (10), le nombre de Vice-présidents et les autres membres du bureau seront au nombre de 6 (six).

**POUR : 43**  
**CONTRE : 2**  
**ABSENCE : 0**

#### **IV. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

**(DELIBERATION N° 2017D04)**

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-655 en date du 21 décembre 2016, portant fusion des communautés Vie et Boulogne et du Pays de Palluau au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu le nombre de 10 vice-Présidents fixé par l'assemblée délibérante par délibération n°2017D03 du 2 janvier 2017 ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin.

##### **1°) Election du premier vice-président :**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour la première vice-présidence :

➤ Monsieur Guy PLISSONNEAU se déclare candidat.

##### **Résultats du premier tour de scrutin :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 45  
c. Nombre de bulletins blancs ..... 3

- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 0  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 42  
 Majorité absolue: ..... 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy PLISSONNEAU	41	Quarante et un
GUY AIRIAU (non candidat)	1	Un

**Proclamation de l'élection du premier vice-président :**

**Monsieur Guy PLISSONNEAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président.

**2°) Election du deuxième vice-président :**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour la deuxième vice-présidence :

- Monsieur Pascal MORINEAU se déclare candidat.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 45  
 c. Nombre de bulletins blancs ..... 3  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 1  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 41  
 Majorité absolue: ..... 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal MORINEAU	41	Quarante et un

**Proclamation de l'élection du deuxième vice-président :**

**Monsieur Pascal MORINEAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président.

**3°) Election du troisième vice-président :**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour la troisième vice-présidence :

- Monsieur Bernard PERRIN se déclare candidat.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 45
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral ) : ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 41
- Majorité absolue: ..... 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard PERRIN	41	Quarante et un

**Proclamation de l'élection du troisième vice-président :**

**Monsieur Bernard PERRIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 4<sup>ème</sup> vice-président.

**4°) Election du quatrième vice-président :**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour la quatrième vice-présidence :

- Monsieur Guy AIRIAU se déclare candidat.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 45
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral ) : ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 42
- Majorité absolue: ..... 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy AIRIAU	42	Quarante deux

**Proclamation de l'élection du quatrième vice-président :**

**Monsieur Guy AIRIAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 5<sup>ème</sup> vice-président.

**5°) Election du cinquième vice-président :**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour la cinquième vice-présidence :

➤ Monsieur Roger GABORIEAU se déclare candidat.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
  - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 45
  - c. Nombre de bulletins blancs ..... 2
  - d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 0
  - e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 43
- Majorité absolue: ..... 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Roger GABORIEAU	43	Quarante trois

**Proclamation de l'élection du cinquième vice-président :**

**Monsieur Roger GABORIEAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 6<sup>ème</sup> vice-président.

**6°) Election du sixième vice-président :**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour la sixième vice-présidence :

➤ Monsieur Gérard TENAUD se déclare candidat.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
  - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 45
  - c. Nombre de bulletins blancs ..... 2
  - d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 0
  - e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 43
- Majorité absolue: ..... 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gérard TENAUD	43	Quarante trois

**Proclamation de l'élection du sixième vice-président :**

**Monsieur Gérard TENAUD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 7<sup>ème</sup> vice-président.

**7°) Election du septième vice-président :**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour la septième vice-présidence :

➤ Monsieur Jean-Michel GUERINEAU se déclare candidat.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 45
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 43
- Majorité absolue: ..... 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel GUERINEAU	42	Quarante deux
Joël BLANCHARD (non candidat)	1	Un

**Proclamation de l'élection du septième vice-président :**

**Monsieur Jean-Michel GUERINEAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 8<sup>ème</sup> vice-président.

**8°) Election du huitième vice-président :**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour la septième vice-présidence :

➤ Monsieur Jean-Yves AUNEAU se déclare candidat.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 45
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 40
- Majorité absolue: ..... 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Yves AUNEAU	40	Quarante

**Proclamation de l'élection du huitième vice-président :**

**Monsieur Jean-Yves AUNEAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 9<sup>ème</sup> vice-président.

**9°) Election du neuvième vice-président :**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour la neuvième vice-présidence :

➤ Madame Sabine ROIRAND se déclare candidat.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 45
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 41
- Majorité absolue: ..... 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sabine ROIRAND	38	Trente huit
Joël BLANCHARD (non candidat)	2	Deux
Claudine ROIRAND (non candidat)	1	Un

**Proclamation de l'élection du neuvième vice-président :**

**Madame ROIRAND** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour, est proclamée neuvième vice-président et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 10<sup>ème</sup> vice-président.

**10°) Election du dixième vice-président :**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour la dixième vice-présidence :

➤ Monsieur Jacky ROTUREAU se déclare candidat.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 45  
 c. Nombre de bulletins blancs ..... 5  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral ) : ..... 1  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 39  
 Majorité absolue: ..... 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacky ROTUREAU	38	Trente huit
Joël BLANCHARD (non candidat)	1	Un

**Proclamation de l'élection du dixième vice-président :**

**Monsieur Jacky ROTUREAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

**V. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

**(DELIBERATION N° 2017D05)**

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-655 en date du 21 décembre 2016, portant fusion des communautés Vie et Boulogne et du Pays de Palluau au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;  
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;  
 Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;  
 Vu le nombre de 6 autres membres du bureau fixé par l'assemblée délibérante par délibération n°2017D03 du 2 janvier 2017 ;  
 Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin.

**Election des autres membres du bureau**

Le Président demande aux Conseillers s'il y a des candidats pour faire partie des autres membres du bureau.

Se déclarent candidats :

- Régis PLISSON
- Guy JOLLY
- Robert BOURASSEAU
- Philippe CROCHET
- Xavier PROUTEAU
- Jean-Pierre MICHENAU

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
  - b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
  - c. Nombre de bulletins blancs
  - d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral )
  - e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- Majorité absolue

	a	b	c	d	e
Guy JOLLY	0	45	2	0	43
Robert BOURASSEAU	0	45	2	0	43
Philippe CROCHET	0	45	2	0	43
Xavier PROUTEAU	0	45	2	0	43
Jean-Pierre MICHENEAU	0	45	2	0	43
Régis PLISSON		45	2	0	43

## VI. INSTALLATION DU BUREAU

(DELIBERATION N° 2017D06)

Le Président rappelle qu'en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de la Communauté de Communes est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, a décidé de fixer le nombre de vice-présidents à 10 vice-présidents et le nombre des autres membres du bureau à 6.**

En application de l'article L.5211-2 du C.G.C.T., la composition du Bureau a donc été arrêtée comme suit par le Conseil Communautaire :

- **Le Président : Didier MANDELLI**, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 34 voix pour, 3 bulletins blancs, 2 voix pour M. Joël BLANCHARD, 6 voix pour GUY PLISONNEAU ;
- **Le 1<sup>er</sup> vice-président : Guy PLISSONNEAU**, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 41 voix pour, 3 bulletins blancs, 1 voix pour GUY AIRIAU ;
- **Le 2<sup>eme</sup> vice-président : Pascal MORINEAU** élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 41 voix pour, 3 bulletins blancs, 1 bulletin nul ;
- **Le 3<sup>eme</sup> vice-président : Bernard PERRIN**, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 41 voix pour, 4 bulletins blancs ;
- **Le 4<sup>eme</sup> vice-président : Guy AIRIAU**, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 42 voix pour, 3 bulletins blancs ;
- **Le 5<sup>eme</sup> vice-président : Roger GABORIEAU**, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 43 voix pour, 2 bulletins blancs
- **Le 6<sup>eme</sup> vice-président : Gérard TENAUD**, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 43 voix pour, 2 bulletins blancs
- **Le 7<sup>eme</sup> vice-président : Jean-Michel GUERINEAU**, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 42 voix pour, 2 bulletins blancs, 1 voix pour Joël BLANCHARD

- **Le 8<sup>eme</sup> vice-président : Jean-Yves AUNEAU**, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 40 voix pour, 4 bulletins blancs, 1 bulletin nul
- **Le 9<sup>eme</sup> vice-président : Sabine ROIRAND**, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 38 voix pour, 3 bulletins blancs, 1 bulletin nul, 2 voix pour Joël BLANCHARD et 1 voix pour Claudine ROIRAND
- **Le 10<sup>eme</sup> vice-président : Jacky ROTUREAU**, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 38 voix pour, 5 bulletins blancs, 1 bulletin nul, 1 voix pour Joël BLANCHARD

**Autres membres du bureau :**

- Régis PLISSON, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 43 voix pour, 2 bulletins blancs
- Guy JOLLY, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 43 voix pour, 2 bulletins blancs
- Robert BOURASSEAU, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 43 voix pour, 2 bulletins blancs
- Philippe CROCHET, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 43 voix pour, 2 bulletins blancs
- Xavier PROUTEAU, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 43 voix pour, 2 bulletins blancs
- Jean-Pierre MICHENAU, élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 45 bulletins de vote déposés dans l'urne, 43 voix pour, 2 bulletins blancs

Joël BLANCHARD souligne l'absence totale de parité (16 hommes et 1 femme) au sein du bureau communautaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.**